

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| CT406 Procédures Fiscales | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | ECCF3B46CPE | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 36 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Alexandre LUCION (alexandre.lucion@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser tous les aspects relationnels entre le contribuable et l'administration fiscale, maîtriser les aspects fiscaux relatifs à l'enregistrement, aux successions et à l'hypothèque.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Mettre à jour la documentation
 - 5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

- De maîtriser les éléments de la procédure fiscale et d'établir les documents fiscaux et juridiques requis.
- De tenir ses connaissances à jour en matière fiscale.
- D'apporter son éclairage quant aux problématiques en matière de succession, droits d'enregistrement, procédure et hypothèque.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

la procédure fiscale des contributions directes et indirectes
 Les dispositions générales de la déclaration.
 Les pouvoirs d'investigation du fisc.
 Les moyens de preuves.
 La rectification de la déclaration et la taxation d'office.
 Les délais d'imposition et de recouvrement.
 La réclamation et le dégrèvement d'office.
 les recours judiciaires.
 Le recouvrement de l'impôt.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral.
 Approche par situation - problème.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses.

Sources et références

Bibliographie

Manuel de procédure fiscale, 2ème édition, Anthémis.

Le contrôle fiscal en pratique, édition la Charte.

Le contrôle TVA, évitez les erreurs, edipro

Guide impôts 2019, IPCF.

CodAC.

Divers

Pacioli.

Astuces et conseils.

Fiscologue

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires pour la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus.

Notes de cours.

Exercices sur la taxation indiciaire.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette UE vise à s'assurer de la maîtrise des notions abordées et travaillées au cours

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) à l'une des épreuves composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la

période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).